

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réuni le 30 novembre 2021

Heure de début de séance : 18h00

Heure de fin de séance : 19h40

	NOM Prénom	Qualité
Président de séance	MARAZEL Guillaume	Principal
Secrétaire de séance	Mme GIMENO	Représentant des parents

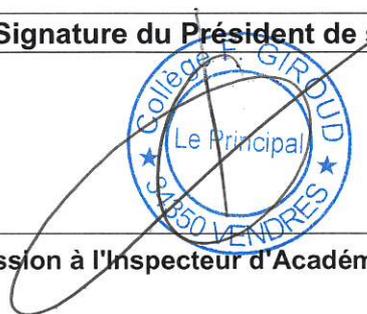
Nombre de membres présents : 22 dont 22 votants jusqu'à 18h48 puis 21 après le départ de Mme SIROT

Quorum : 14

Le procès-verbal de la séance du précédent CA réuni le 21/10/2021 est adopté à l'unanimité

Chapitre	Nature des questions traitées	Nbre de Pages	Observations éventuelles de l'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
I	Affaires administratives : ✓ NEANT		
II	Affaires pédagogiques : ✓ NEANT		
III	Affaires financières : ✓ Admission en non-valeur des montants inférieurs à 50 euros ✓ BUDGET 2022		
IV	Affaires diverses ✓ Point sur le contexte sanitaire		
V	Questions diverses ✓ Question concernant la gestion des permanences ✓ 2 questions spontanées des parents d'élèves		
	TOTAL		

A VENDRES, le 30/11/2021

Signature du Président de séance	Signature du Secrétaire de séance
 	
Transmission à l'Inspecteur d'Académie le	Transmission au Recteur le

ÉTABLISSEMENT

Collège F. Giroud
Rue du Crès
34350 VENDRES

CHAPITRE I

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 30/11/2021
- N° de séance 2021-2022 : 2

NEANT

ÉTABLISSEMENT

Collège F. Giroud
Rue du Crès
34350 VENDRES

CHAPITRE II

AFFAIRES PEDAGOGIQUES

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : 30/11/2021
- N° de séance 2021-2022 : 2

NEANT

ÉTABLISSEMENT

Collège F. Giroud
Rue du Crès
34350 VENDRES

CHAPITRE III**AFFAIRES FINANCIERES****PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du : 30/11/2021
- N° de séance 2021-2022 : 2

1/ Admission en non-valeur des montants inférieurs à 50 euros :

Mme MARTINEZ explique que par acceptation du CA (acceptation soumise au vote), ce dernier autorise le chef d'établissement à prendre en charge, sans vote préalable du CA, les créances admises en non-valeur dont le montant – par famille - est inférieur à 50 euros, quand tous les moyens de recouvrement forcés ont échoué.

Vote :	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Acte n° 8			
Annexe 1			

2/ BUDGET 2022.

Mme MARTINEZ explicite le contexte qui a déterminé une baisse de dotation et une nécessité d'opérer un prélèvement sur le fond de roulement pour équilibrer le budget 2022. Elle évoque pour ce faire le coût induit par la gestion Covid, pour le département (qui doit prendre en charge l'augmentation d'autres dépenses, comme le RSA) et pour l'établissement (qui a vu ses rentrées d'argent diminuées, particulièrement sur le SRH).

Les fonds de réserves sont ainsi devenus une variable d'ajustement des dotations : les établissements qui bénéficient d'un fond de roulement « trop » conséquent (au-dessus de 90 jours de fonctionnement) devront puiser dans leur réserve, pour rééquilibrer le budget.

Ce préalable une fois fait, Mme MARTINEZ (Adjointe gestionnaire) présente de façon détaillée la projection faite du budget 2022. Elle décrit service par service les différentes lignes qui constituent le budget 2022.

M. MARAZEL précise, sous forme de commentaires d'une part l'impact du Covid sur la programmation des projets pédagogiques (sorties, voyage, ...), et d'autre part une nécessité de revoir certaines dépenses au regard de la baisse de dotation (par exemple revoir les sorties SVT au massif de la Clape – dans l'Aude – pour les organiser dans l'Hérault avec une prise en charge des transports par le CD34).

Enfin, ce budget est soumis au vote :

Vote :	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Acte n° 9			
Annexe 2			

<u>ÉTABLISSEMENT</u> Collège F. Giroud Rue du Crès 34350 VENDRES	CHAPITRE IV AFFAIRES DIVERSES
--	--

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 30/11/2021
- N° de séance 2021-2022 : 2

1) Contexte sanitaire :

M. MARAZEL fait un point rapide sur le contexte sanitaire. Globalement, l'établissement connaît une recrudescence des cas positifs et des cas contacts (chez les élèves comme chez les enseignants).

Ce point est l'occasion pour expliciter les très nombreuses absences d'enseignants qui ont émaillé les derniers jours (écoles primaires fermées, cas confirmés et cas contacts, ...)

Cette situation met la vie scolaire dans de grandes difficultés du fait que les EDT sont remaniés en temps réel et demande une prise en charge des élèves plus complexe.

Concernant l'accueil des élèves dans ce contexte de vigilance niveau 2, M. MARAZEL explique que le collège n'est pas en capacité d'assurer un isolement de 7 jours à la cantine des élèves revenant après une quarantaine de 7 jours, comme le conseillent les préconisations sanitaires (cf ; « *dans la mesure du possible* »). M. MARAZEL rappelle que le self accueille chaque jour 600 repas (pour une structure conçue pour absorber 500 couverts) et que cette prise en charge saturée met déjà l'établissement en grande difficulté en temps normal.

Ces élèves, pour l'instant mangent avant les autres mais si la situation se dégrade (si le nombre de cas explose), les passages au self se feront de la même manière pour tous les élèves.

Une autre consigne a été aménagée : le port du masque en EPS pour les élèves revenant d'un isolement. M. MARAZEL explique que la pratique d'une activité sportive et le port du masque sont antinomiques : l'établissement a donc préféré dispenser ces élèves durant la semaine de leur retour.

ÉTABLISSEMENT

Collège F. Giroud
Rue du Crès
34350 VENDRES

CHAPITRE V**QUESTIONS DIVERSES****PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du : 30/11/2021
- N° de séance 2021-2022 : 2

1) Question de l'APEV concernant les élèves mis en « récréation » durant des heures de permanence :

M. MARAZEL explique que cette problématique récurrente et datant de quelques années, est principalement due à la saturation des effectifs – pour rappel 714 élèves - qui dépasse très significativement la capacité d'accueil initiale (600 élèves).

Une réflexion est menée par les CPE et sur les créneaux du matin - les capacités de prise en charge ont été montées à 3 classes sur les créneaux M1 et M2. Le seul créneau sur lequel la résolution est incertaine est le M3 (10h35 / 11h30). Sur ce créneau les AED vont prendre leur pause repas (ils seront tous mobilisés dès le créneau suivant sur la gestion du service de restauration).

La situation sanitaire a rendu plus compliquée encore cette gestion des permanences – en effet le collège connaît cette semaine des journées avec 8 à 9 enseignants absents. Pour palier à cela le collège a dû transformer le réfectoire en salle de permanence à trois reprises sur les deux premiers jours de la semaine.

2) Question concernant le lien entre le budget du collège et le RSA :

M. MARAZEL explique que le département a des compétences et des responsabilités qui dépassent très largement la gestion des collèges. Parmi ces responsabilités, la prise en charge du RSA est une charge financière importante et qui, dans l'Hérault, croît d'année en année. La crise Covid a significativement aggravé les fragilités socio-économiques. La prise en charge du RSA s'en trouve logiquement alourdie. Ce faisant, le département ayant, comme le collège un budget à produire pour 2022, d'autres lignes de dépenses doivent être rationalisées.

M. MARAZEL souligne, que malgré ce contexte, les AET ont été maintenues et le parc informatique, lui aussi pris en charge par le département, a été entièrement renouvelé.

Au niveau de l'établissement, une assistante sociale vient d'être nommée et a pris ses fonctions cette semaine : M. MARAZEL invite l'APEV à informer ses adhérents qu'en cas de difficultés financières, le collège peut participer, sous forme de fonds sociaux, au paiement de la cantine, l'internat ou pour des dépenses liées à la scolarité des élèves.

3) Question concernant la possibilité de passer d'une cuisine UPC à une cuisine autonome :

M. MARAZEL explique que ce choix relève de la responsabilité du conseil départemental. Il semble que ce type de transformation n'est pas dans l'air du temps et que la qualité des UPC est maintenant très satisfaisante. La difficulté pour les collèges réside dans la gestion des aléas par rapport aux délais de commande des repas.

